

**DELIBERATION N° 2 / 2006 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR
L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER
Réunion du 12 octobre 2006**

**Le conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger s'est réuni
le 12 octobre 2006 à 14h30**

Etaient présents :

M. Philippe ETIENNE, M. Hubert RENIE, M. Jean-François DESMAZIERES, Mme Sophie LOVY, M. Didier BOIKO, M. Gérard BLONDEL, M. Thierry KLOCKENBRING, M. Jean-Christophe DEBERRE.
M. François PERRET, M. Marc FOUCAULT, M. Jean-Marc GOURSOLAS.
M. Laurent GARNIER, M. Erik LINQUIER.
M. Robert DEL PICCHIA.
M. André FERRAND, M. Jean-Pierre BAYLE, M. François DENIS, M. Abdelouhab BOUKOURAYCH.
M. Didier PEREME, M. Michel BOUDOUX, M. Roger FERRARI, M. Patrick SOLDAT, M. François TURLAN.

Voix consultatives : Mme Maryse BOSSIÈRE, M. Didier COULOMBEL, M. Jean SARREO.

POINT N° 2 : affaires immobilières

Le conseil d'administration autorise la directrice de l'Agence à poursuivre les procédures de consultation des partenaires privés dans le cadre du projet de construction d'un établissement au Caire.

VOTE POUR : 17

CONTRE : 3

ABST : 3

Le conseil d'administration autorise la directrice de l'Agence à conclure une convention d'occupation temporaire d'un terrain au profit de l'association des parents d'élèves, pour une durée de 25 ans moyennant une redevance de 19500€, en vue de construire un nouveau lycée à Ankara.

VOTE POUR : 22

CONTRE : 0

ABST : 1

Le conseil d'administration donne autorisation à la directrice de l'Agence de prendre à bail pour une durée de 30 ans, auprès de la municipalité d'Abou Dabi, et pour un loyer annuel de 27300AED, le terrain d'assiette du lycée français Louis Massignon

VOTE POUR : 21

CONTRE 0

ABST : 2

Le conseil d'administration autorise la directrice de l'Agence à acheter un terrain destiné à la relocalisation du lycée de Brasilia pour un montant maximum de 2 400 000€.

VOTE POUR : 21

CONTRE : 0

ABST : 2

Le conseil d'administration donne autorisation à la directrice de l'Agence de prendre à bail pour une durée de 50 ans, moyennant un loyer capitalisé de 1 700 000€, un terrain destiné à la relocalisation du lycée français Alexandre Yersin à Hanoï.

VOTE POUR : unanimité

Le conseil d'administration donne à la directrice de l'Agence un accord de principe sur l'acquisition et la restructuration d'un bâtiment à Epsom dans la banlieue sud de Londres.

VOTE POUR : 21

CONTRE : 1

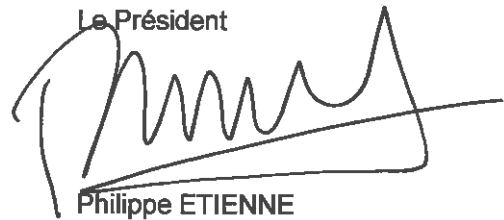
ABST : 1

Pour exécution
La Directrice



Maryse BOSSIERE

Le Président



Philippe ETIENNE

Destinataires

Monsieur le ministre des affaires étrangères.

Madame la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie.

Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Monsieur le ministre délégué au budget et à la réforme de l'Etat.